

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BELLEVIGNY
 DU 4 FÉVRIER 2020**

L'an deux mil vingt, le quatre février, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt-neuf janvier deux-mil vingt s'est réuni à vingt heures en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Régis PLISSON, Maire.

MEMBRES EN EXERCICE : 38

	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Pouvoir à
PLISSON Régis	X			
ROTUREAU Jacky	X			
FLEURY Félix	X			
DURAND-GAUVRIT Nicole	X			
LARDIÈRE Jean-Luc	X			
PILNIÈRE Pascale		X		
BROUSSELY Léonard	X			
GALLIEN Anne-Jo	X			
ALLAIN Michel	X			
PLISSONNEAU Sophie	X			
SIMON Patrick	X			
VILMUS Marie-Dominique	X			
FRUGIER Marie-Dominique	X			
PAVAGEAU Didier	X			
MALGARINI Gwenaëlle	X			
MARTIN Jacky	X			
TENET Christiane	X			
BRIAUD Philippe	X			
COCAULT Gaëlle		X		

	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Pouvoir à
CHOUTEAU Annie	X			
RENAUDET Irène			X	
GIRARDEAU Jérôme	X			
MOUSSELEKY Denis	X			
VRIGNAUD Nadège	X			
VIAIN Didier	X			
SIMON Anne-Sophie	X			
ROUBY Guillaume	X			
BRILAUD Roland		X		
RENAUDIN Henri-Marie	X			
GALLOT Bruno		X		
MIMEAU Nicolas	X			
PELÉ Yvan		X		
GOUAS Corinne	X			
BONNET Sébastien	X			
HERBRETEAU Ludovic		X		
GATTEAU Lydia	X			
COUGNAUD Thomas	X			
VAY Georgette			X	

SECRÉTAIRES DE SÉANCE :

Corinne GOUAS et Nicolas MIMEAU

Assistés de Patrick TEXIER, Directeur Général des Services

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DÉCEMBRE 2019

Les tarifs de locations de salles comporte une erreur (grille tarifaire reportée 2 fois – page 3).
 Rectification sera faite sur ce rapport.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'ajout d'une question à l'ordre du jour :

→ Lieu des séances du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal donne son accord à l'ajout de cette question.

1- VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 ET AFFECTATION DU RÉSULTAT

DÉLIBÉRATION 01

Monsieur le Maire se retire.

Monsieur Jacky ROTUREAU 1^{er} Adjoint, présente les Comptes Administratifs 2019 du budget "Général" et des budgets "annexes", qui sont soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

PRÉSENTATION COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

Budget : "GÉNÉRAL"

	Fonctionnement		Investissement	
	Prévisions	Réalisé	Prévisions	Réalisé
Dépenses	7 050 446,64	3 907 295,10	7 293 196,64	3 962 115,83
Recettes	7 050 446,64	5 653 462,34	7 293 196,64	3 925 494,31
Excédent / déficit 2019		1 746 167,24		- 36 621,52
Résultat 2018 reporté		1 523 580,37		- 983 923,11
Résultat de clôture 2019		3 269 747,61		- 1 020 544,63
Résultat global 2019 cumulé	2 249 202,98			

Affectation de l'excédent 2019 de la section de fonctionnement :

Résultat de clôture 2019 section d'investissement	-1 020 544,63
Restes à réaliser 2019 en dépenses d'investissement	-1 249 000,00
Restes à réaliser 2019 en recettes d'investissement	743 500,00
Résultat global 2019 dégagé par la section d'investissement	-1 526 044,63

Compte tenu du résultat de la section d'investissement, l'excédent de fonctionnement 2019 sera affecté comme suit au B.P. 2020 :

→ Section d'investissement

Recettes - article 1068 "excédent de fonctionnement capitalisé" : **1 526 100,00 €**

→ Section de Fonctionnement

Recettes - article 002 "résultat de fonctionnement reporté" : **1 743 647,61 €**

3 269 747,61 €

Budget : "Zone d'Aménagement Concerté"

	Fonctionnement		Investissement	
	Prévisions	Réalisé	Prévisions	Réalisé
Dépenses	453 153,67	42 264,26	370 100,00	321 132,13
Recettes	453 153,67	106 952,85	370 100,00	21 132,13
Excédent / déficit 2019		64 688,59		- 300 000,00
Résultat 2018 reporté		272 153,67		300 000,00
Résultat de clôture 2019		336 842,26		-
Résultat global 2019 cumulé	336 842,26			

Pas d'affectation du résultat de fonctionnement (budget de type "lotissement").

→ Report en section de fonctionnement du BP 2020.

Budget : "Lotissement le Recrédy"

	Fonctionnement		Investissement	
	Prévisions	Réalisé	Prévisions	Réalisé
Dépenses	5 774,44	5 774,44	50 000,00	50 000,00
Recettes	5 774,44		50 000,00	
Excédent / déficit 2019		- 5 774,44		- 50 000,00
Résultat 2018 reporté		5 774,44		50 000,00
Résultat de clôture 2019		-		-
Résultat global 2019 cumulé	0,00			

Ce budget est clôturé au 31/12/2019, suivant délibération du Conseil Municipal du 10 décembre 2019

Budget : "Lotissement Rue Briand"

	Fonctionnement		Investissement	
	Prévisions	Réalisé	Prévisions	Réalisé
Dépenses	18 224,00	8 154,86	46 941,83	8 130,74
Recettes	18 224,00	8 130,86	46 941,83	24,00
Excédent / déficit 2019		- 24,00		- 8 106,74
Résultat 2018 reporté		24,00		- 28 841,83
Résultat de clôture 2019		-		- 36 948,57
Résultat global 2019 cumulé	-36 948,57			

Pas d'affectation du résultat de fonctionnement (budget de type "lotissement").

→ Report en section de fonctionnement du BP 2020.

Budget : "Lotissement les Tonnelles"

	Fonctionnement		Investissement	
	Prévisions	Réalisé	Prévisions	Réalisé
Dépenses	22 100,00		400 000,00	
Recettes	22 100,00		400 000,00	350 000,00
Excédent / déficit 2019		-		350 000,00
Résultat 2018 reporté		777,67		- 379 149,92
Résultat de clôture 2019		777,67		- 29 149,92
Résultat global 2019 cumulé	-28 372,25			

Pas d'affectation du résultat de fonctionnement (budget de type "lotissement").

→ Report en section de fonctionnement du BP 2020.

☐ **Budget : "Assainissement Belleville"**

	Fonctionnement		Investissement	
	Prévisions	Réalisé	Prévisions	Réalisé
Dépenses	853 000,00	122 608,25	363 000,00	132 742,87
Recettes	853 000,00	102 304,31	363 000,00	101 613,24
Excédent / déficit 2019		- 20 303,94		- 31 129,63
Résultat 2018 reporté		723 295,31		83 560,32
Résultat de clôture 2019		702 991,37		52 430,69
Résultat global 2019 cumulé	755 422,06			

Affectation de l'excédent 2019 de la section de fonctionnement :

Résultat de clôture 2019 section d'investissement	52 430,69
Restes à réaliser 2019 en dépenses d'investissement	-30 000,00
Restes à réaliser 2019 en recettes d'investissement	0,00
Résultat global 2019 dégagé par la section d'investissement	22 430,69

Compte tenu du résultat de la section d'investissement, l'excédent de fonctionnement 2019 sera affecté comme suit au B.P. 2020 :

- Section d'investissement
Recettes - article 1068 "excédent de fonctionnement capitalisé" : **0,00 €**
- Section de Fonctionnement
Recettes - article 002 "résultat de fonctionnement reporté" : **702 991,37 €**

☐ **Budget : "Assainissement Saligny"**

	Fonctionnement		Investissement	
	Prévisions	Réalisé	Prévisions	Réalisé
Dépenses	152 000,00	90 952,34	172 100,00	70 410,82
Recettes	152 000,00	151 276,32	172 100,00	78 116,59
Excédent / déficit 2019		60 323,98		7 705,77
Résultat 2018 reporté			-	42 447,41
Résultat de clôture 2019		60 323,98	-	34 741,64
Résultat global 2019 cumulé	25 582,34			

Affectation de l'excédent 2019 de la section de fonctionnement :

Résultat de clôture 2019 section d'investissement	-34 741,64
Restes à réaliser 2019 en dépenses d'investissement	
Restes à réaliser 2019 en recettes d'investissement	0,00
Résultat global 2019 dégagé par la section d'investissement	-34 741,64

Compte tenu du résultat de la section d'investissement, l'excédent de fonctionnement 2019 sera affecté comme suit au B.P. 2020 :

- Section d'investissement
Recettes - article 1068 "excédent de fonctionnement capitalisé" : **34 800,00 €**
- Section de Fonctionnement
Recettes - article 002 "résultat de fonctionnement reporté" : **25 523,98 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de BELLEVIGNY, approuve, à l'unanimité :

- Le budget général,
- Le budget "Zone d'Aménagement Concerté",
- Le budget "lotissement le Recrédy",
- Le budget "lotissement rue Briand",
- Le Budget "lotissement "les Tonnelles",
- Le budget "assainissement Belleville",
- Le budget "assainissement Saligny".

2- VOTE DES COMPTES DE GESTION 2019

DÉLIBÉRATION 02

Le Conseil Municipal de BELLEVIGNY,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de BELLEVIGNY de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion de BELLEVIGNY dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de BELLEVIGNY de l'exercice 2019.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire.
2. Statuant sur l'exécution des budgets de BELLEVIGNY de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires (budget principal et budgets annexes).
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare que les comptes de gestion de BELLEVIGNY dressés pour l'exercice 2019 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

3- VOTE DES BUDGETS 2020 (GÉNÉRAL, ASSAINISSEMENT, ANNEXES)

DÉLIBÉRATION 03

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différents Budgets Primitifs 2020 élaborés par la commission "Finances" :

□ Budget " général"

- | | | |
|-------------------------------|----------------|--------------|
| → section de fonctionnement : | 6 612 000,00 € | en équilibre |
| → section d'investissement : | 5 355 000,00 € | en équilibre |

□ Budget " Zone d'Aménagement Concerté"

- | | | |
|-------------------------------|--------------|--------------|
| → section de fonctionnement : | 494 042,26 € | en équilibre |
| → section d'investissement : | 60 100,00 € | en équilibre |

□ Budget " lotissement rue Briand"

- | | | |
|-------------------------------|-------------|--------------|
| → section de fonctionnement : | 10 200,00 € | en équilibre |
| → section d'investissement : | 47 048,57 € | en équilibre |

❑ **Budget " lotissement les Tonnelles"**

→ section de fonctionnement :	50 877,67 €	en équilibre
→ section d'investissement :	79 149,92 €	en équilibre

❑ **Budget " assainissement Belleville"**

→ section de fonctionnement :	800 000,00 €	en équilibre
→ section d'investissement :	453 000,00 €	en équilibre

❑ **Budget " assainissement Saligny"**

→ section de fonctionnement :	175 000,00 €	en équilibre
→ section d'investissement :	153 800,00 €	en équilibre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les budgets primitifs 2020.

4- VOTE DE LA FISCALITÉ

DÉLIBÉRATION 04

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les taux de la fiscalité 2020.

La Commission des Finances propose de maintenir les taux 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte, à l'unanimité, les taux suivants :

	2019	Proposition 2020
Taxe d'Habitation	19,20%	19,20%
Taxe Foncier Bâti	17,50%	17,50%
Taxe Foncière Non Bâtie	41,15%	41,15%

5- PLUI-H : PROJET ARRÊTÉ : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION 05

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération du 21 mars 2016, la Communauté de Communes Vie et Boulogne a prescrit un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUI-H).

Les Orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ont été débattues le 23 juillet 2018. Le PADD définit la stratégie et les objectifs de développement pour le territoire à l'horizon 2030.

L'ensemble des communes a été associé à la procédure d'élaboration du PLUI-H. Par délibération en date du 18 novembre 2019, le Conseil Communautaire a tiré le bilan de la concertation et a arrêté le projet de PLUI-H.

Le dossier d'arrêt a été notifié, pour avis, aux Personnes Publiques Associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.153-15 et suivants du Code de l'urbanisme.

Ainsi la commune de BELLEVIGNY a été sollicitée par un courrier du Président de la Communauté de Communes Vie et Boulogne pour donner un avis sur le projet de PLUI-H arrêté.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu le Code de l'Urbanisme,
- Vu la délibération n°2016D43 portant sur la prescription du PLUI-H et les modalités de concertation en date du 21 mars 2016 au Conseil Communautaire,
- Vu la délibération n°2017D158 portant sur l'élargissement du périmètre du PLUI-H et les modalités de concertation en date du 15 mai 2017 au Conseil Communautaire,
- Vu la délibération n°2018D97 portant sur le débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLUI-H en date du 23 juillet 2018 au Conseil Communautaire,
- Vu la délibération n°2019D128 portant bilan de la concertation et arrêt du PLUI-H en date du 18 novembre 2019, au Conseil Communautaire de la Communauté de communes Vie et Boulogne,
- Vu le projet de PLUI-H de la Communauté de Communes Vie et Boulogne tel qu'il est annexé à la présente délibération,

Par adoption des motifs exposés par Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'émettre un avis favorable au projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) de la Communauté de Communes Vie et Boulogne.
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.
- De charger le Maire ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

6- ZAC DU PETIT LOGIS : ANNEXION AU PROJET ARRÊTÉ DU PLUI-H

DÉLIBÉRATION 06

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération du 21 mars 2016, la Communauté de Communes Vie et Boulogne a prescrit un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUI-H).

Les Orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ont été débattues le 23 juillet 2018. Le PADD définit la stratégie et les objectifs de développement pour le territoire à l'horizon 2030.

L'ensemble des communes a été associé à la procédure d'élaboration du PLUI-H. Par délibération en date du 18 novembre 2019, le Conseil Communautaire a tiré le bilan de la concertation et a arrêté le projet de PLUI-H.

Le dossier d'arrêt a été notifié, pour avis, aux Personnes Publiques Associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.153-15 et suivants du Code de l'urbanisme.

Conformément à l'article L 153-18 du Code de l'Urbanisme, les Communes à l'initiative d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) sur leur territoire, doivent également formuler un avis sur les règles d'urbanisme applicables à l'intérieur du périmètre de ZAC.

Ainsi la commune de Bellevigny a été sollicitée par un courrier du Président de la Communauté de Communes Vie et Boulogne pour donner un avis sur la ZAC suivante dans le cadre de l'arrêt du projet de PLUI-H : Le Petit Logis

Monsieur le Maire fait remarquer que la ZAC dénommée « le Petit Logis » n'est pas jointe au dossier d'annexes du projet arrêté du PLUI-H et qu'il convient de le compléter.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de l'Urbanisme,
- Vu la délibération n°2016D43 portant sur la prescription du PLUI-H et les modalités de concertation en date du 21 mars 2016 au Conseil Communautaire,
- Vu la délibération n°2017D158 portant sur l'élargissement du périmètre du PLUI-H et les modalités de concertation en date du 15 mai 2017 au Conseil Communautaire,
- Vu la délibération n°2018D97 portant sur le débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLUI-H en date du 23 juillet 2018 au Conseil Communautaire,
- Vu la délibération n°2019D128 portant bilan de la concertation et arrêt du PLUI-H en date du 18 novembre 2019, au Conseil Communautaire de la Communauté de communes Vie et Boulogne,
- Vu le projet de PLUI-H de la Communauté de Communes Vie et Boulogne tel qu'il est annexé à la présente délibération,

Par adoption des motifs exposés par le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'émettre un avis favorable sur la ZAC du Petit Logis dans le cadre du projet arrêté du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) de la Communauté de Communes Vie et Boulogne.
- D'attirer l'attention sur le fait que la ZAC du Petit Logis n'est pas jointe au dossier d'annexes du projet arrêté du PLUI-H et qu'il convient de le compléter.
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.
- De charger le Maire ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

7- APPROBATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DANS LE CADRE DU PROJET DU PLUI-H ARRÊTÉ *DÉLIBÉRATION 07*

- Vu les articles L.123-3 et suivants du Code de l'environnement,
- Vu la loi sur l'eau n°92-3 du 3 janvier 1992, et la nouvelle loi sur l'eau et les milieux aquatiques n°2006-1172 du 30 décembre 2006,
- Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 et le décret n° 2012-616 du 2 mai 2012,
- Vu le code général des collectivités locales, notamment l'article L. 2224-10
- Vu la décision de l'autorité environnementale du 26 novembre 2019 dispensant d'évaluation environnementale la révision du zonage d'assainissement,
- Vu le projet de zonage d'assainissement,

Monsieur le Maire rappelle au conseil que l'élaboration du PLUi-H nécessite la révision des plans de zonage de l'assainissement des communes.

Un bureau d'études, SICAA ETUDES, a été missionné afin de réaliser une révision du zonage d'assainissement des eaux usées.

Cette mission comprenait également la demande d'examen au cas par cas conformément à la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et le décret n° 2012-616 du 2 mai 2012 relatif à l'évaluation de certains plans et documents ayant une incidence sur l'environnement.

Préalablement à l'approbation du zonage d'assainissement et avant enquête publique, il convient d'adopter le projet de zonage d'assainissement et de le soumettre à enquête publique selon les formes prescrites par les articles L.123-3 et suivants le Code de l'environnement.

Par adoption des motifs exposés par le Maire,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'adopter le projet de zonage d'assainissement joint à la présente délibération
- De soumettre le projet de zonage d'assainissement de la commune à enquête publique selon les formes prescrites par les articles L.123-3 et suivants le Code de l'environnement.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile à ce dossier.

8- AVENANT AU CONTRAT D'AFFERMAGE ASSAINISSEMENT DE BELLEVILLE : INTÉGRATION DE LA LAGUNE DE ROUCHÈRE EST *DÉLIBÉRATION 08*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la lagune de Rouchère Est reçoit les eaux usées de la zone Actipôle 85 et d'usagers du secteur et du Poiré (village de la Poirière).

VEOLIA, titulaire du contrat d'affermage du service assainissement sur Belleville, propose un avenant pour intégrer l'exploitation du réseau et de la lagune au contrat en cours : 1,51 km de réseau, 1 poste de relèvement et une station de lagunage.

La prestation annuelle est chiffrée à 3 911 €uros HT (curage, nettoyage, surveillance, espaces verts, rapport...).

La rémunération est donc modifiée comme suit (valeur 2019) :

- | | | |
|------------------------------|----------------------------|--|
| → Abonnement (partie fixe) : | 24,06 € HT | (au lieu de 22,48 €uros HT) |
| → Au m ³ : | 0,6366 € HT/m ³ | (au lieu de 0,6316 € HT/m ³) |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'avenant présenté,
- Autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

9- CONVENTION DE DÉVERSEMENT DES EAUX USÉES DU POIRÉ SUR VIE DANS LA LAGUNE DE ROUCHÈRE EST *DÉLIBÉRATION 09*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le secteur de la Poirière / Actipôle 85 Ouest au Poiré sur Vie est raccordé sur la lagune de traitement des eaux usées de Rouchère Est à BELLEVIGNY.

Une convention de déversement est proposée pour fixer les conditions administratives, techniques et financières d'admission et de traitement de ces eaux usées.

Cette convention est signée entre les deux communes et les deux sociétés fermières : SAUR et VEOLIA.

Après avoir pris connaissance du projet de convention, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la convention proposée,
- Autorise Monsieur le Maire à la signer

10- CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIE ET BOULOGNE POUR L'IMPLANTATION DE COLONNES ENTERRÉES "ORDURES MÉNAGÈRES" DÉLIBÉRATION 10

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour répondre à l'objectif de réduction des coûts de collecte des déchets et limiter les impacts environnementaux, la Communauté de Communes Vie et Boulogne implante sur l'ensemble du territoire communautaire des colonnes enterrées, semi-enterrées aériennes pour l'apport volontaire d'ordures ménagères résiduelles et la collecte des déchets ménagers recyclables (verre et papiers).

Il convient de définir par voie de convention les conditions juridiques, techniques et financières d'implantation et de maintenance de ces équipements sur le domaine public ou privé communal.

Par adoption des motifs exposés par Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet de convention avec la Communauté de communes Vie et Boulogne pour l'implantation et l'usage des colonnes aériennes, enterrées ou semi-enterrées destinées à la collecte des déchets ménagers et assimilés joint à la présente délibération.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tout autre document se rapportant à ce dossier notamment d'éventuels avenants.
- De charger Monsieur le Maire ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

11- PROJET "ESPACE JEUNESSE" : RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES – RÉVISION DU PLAN DE FINANCEMENT DÉLIBÉRATION 11

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter les aides financières pour le projet d'Espace Jeunesse de Belleville.

Le projet est chiffré à 400 000 €uros HT (travaux, mobilier, honoraires, études), il peut bénéficier des aides suivantes :

→ DETR (État)	:	120 000 €
→ CAF	:	44 800 €
→ SyDEV	:	10 000 €
→ Fonds de concours	:	65 200 €
→ Autofinancement	:	160 000 €
<i>TOTAL</i>	:	<i>400 000 € HT</i>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet et le plan de financement
- De solliciter les partenaires financiers pour les aides ci-dessus indiquées.

12- TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RÉSEAUX ET DU PROGRAMME "FIBRE" PRÉSENTÉS PAR LE SYDEV : APPROBATION ET CHOIX DES PROGRAMMES ET CONVENTIONS (HAMEAU DES FIGUIERS 2 ET LA MORINIÈRE) DÉLIBÉRATION 12

Le SyDEV nous a transmis le projet de schéma directeur territorial d'aménagement numérique 2 (SDTAN 2) qui consiste à déployer la fibre optique dans l'ensemble des quartiers résidentiels.

Ces travaux sont prévus entre 2021 et 2023 et nécessitent d'étudier en parallèle les effacements de réseaux à mettre en œuvre en même temps.

Pour BELLEVIGNY, les priorités proposées en 2021 liées au très haut débit sont :

- Route de Montaigu, hameau de la Verdure, boulevard de l'Industrie avec un coût communal de 128 000 €uros environ
- Route de l'Épine, impasse de l'Épine avec un coût communal de 105 000 €uros environ
- Boulevard des Chênes avec un coût communal de 56 000 €uros environ

2^{ème} phase en 2023 (hors priorité) :

- Rue des Biches avec un coût communal de 162 000 €uros environ
- Rue des Ormeaux avec un coût communal de 31 000 €uros environ
- Rue des Peupliers avec un coût communal de 31 000 €uros environ

Dans la planification, sont également à l'étude (à soumettre au(x) prochain(s) budget(s)) :

- Effacement rues des Œillets, des Roses et des Lilas avec un coût communal de 150 000 €uros environ
- Mise en lumière du Porche de l'Ancienne Église
- Éclairage du boulo-drome
- Éclairage 2^{ème} partie du Parc de la Mairie
- Rénovation d'éclairage divers

D'autre part, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal deux conventions. La première convention tripartite entre le SyDEV, le lotisseur, TERALYS et la Commune concerne les travaux neufs d'éclairage pour du Hameau des Figuiers 2. La signature de cette convention n'implique aucune participation financière de la part de la Commune. La seconde convention concerne les travaux d'extension à la Morinière (chemin de l'Ouane). La participation financière de la commune s'élèverait à 5 050,00 €uros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le programme présenté
- Les priorités THD sont validées et inscriptions prioritaires
- Les autres chiffrages seront à valider suivant études définitives au(x) budget(s) à venir
- Autorise le Maire à signer la convention concernant les travaux neufs d'éclairage du lotissement le Hameau des Figuiers 2
- Autorise le Maire à signer la convention concernant les travaux d'extension à la Morinière (chemin de l'Ouane).

13- LOTISSEMENT "LE HAMEAU DES FIGUIERS 1" : TRANSFERT DES ESPACES ET ÉQUIPEMENTS PUBLICS À LA COMMUNE : FIN DES TRAVAUX *DÉLIBÉRATION 13*

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune s'est engagée avec la société TERALYS à accepter le transfert des équipements communs du lotissement "Hameau des Figuiers 1" (voirie, réseaux et espaces verts).

Une visite a été organisée sur place pour constater que les travaux avaient été réalisés conformément au cahier des charges et une attestation de conformité a été délivrée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, le transfert des équipements communs du lotissement le Hameau des Figuiers 1.

14- CHEMIN DE L'OUANE (LA MORINIÈRE) : DÉCLASSEMENT ET VENTE

DÉLIBÉRATION 14

Monsieur le Maire rappelle qu'une enquête de déclassement d'une partie du chemin rural n° 50 dit de l'Ouane a été mise en œuvre.

Le Commissaire-Enquêteur a reçu une observation d'un riverain qui indique que le "PLU de Saligny prévoit la réalisation de palette de retournement".

Considérant que cette observation ne remet pas en cause le projet de déclassement au regard que, si elle était fondée, cette observation pourrait toutefois être mise en œuvre sur le reste du chemin, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le déclassement de la partie du Chemin de l'Ouane (VC 50)
- De valider le projet de rétrocession de la nouvelle parcelle privée à M. Adrien HERMOUET et Mme Noémie RABILLER au prix de 500 €uros net vendeur.

15- CLASSEMENT EN DOMAINE PUBLIC D'UNE PARCELLE PRIVÉE COMMUNALE FAISANT OFFICE DE VOIRIE AU LIEU-DIT "LE PLESSIS"

DÉLIBÉRATION 15

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise à l'enquête du classement en domaine public de la parcelle cadastrée 279 ZS 115 (ancien numéro 279 ZS 022) au lieu-dit le Plessis à Saligny.

Cette parcelle sert de voirie d'accès à des propriétés et il convient désormais de valider sa fonction de voirie par ce classement.

L'enquête a eu lieu du 13 au 27 janvier 2020 et n'a donné lieu à aucune observation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le classement en domaine public de la parcelle 279 ZS 115 (ancienne parcelle 279 ZS 022).

16- DÉCLASSEMENT D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC ZA LA VERDURE EN VUE DE RETROCESSION

DÉLIBÉRATION 16

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Commune Vie et Boulogne envisage de vendre des terrains situés entre la 2 x 2 voies et les entreprises ZA la Verdure.

Il s'avère qu'entre ces terrains à vendre et le piétonnier, il reste une bande de terrain non utilisée en domaine public qui pourrait également être rétrocédée.

Monsieur le Maire propose que celle-ci soit déclassée du domaine public puis diviser au droit des entreprises pour leur être proposées à l'achat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le projet de déclassement du domaine public et décide de lancer une enquête publique.

17-NOMS DE VOIES

DÉLIBÉRATION 17

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de donner des noms de voies du lotissement "Jousseume rue du Stade", du lotissement du Chappy" et du square qui dessert dorénavant la Mairie.

Il propose les noms suivants :

- Lotissement "Jousseaume", rue du Stade : Allée Saint Eloi
- Lotissement "le Chappy" : Allée du Chappy
- Le square desservant la mairie : Square Jeanne de Belleville

D'autre part, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier deux noms de voies :

- Hameau de la Verdure : Allée de la Verdure
- Rue du Hameau de la Mercerie : Rue de la Mercerie

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité les noms des voies proposés.

18- BILAN DE LA POLITIQUE FONCIÈRE COMMUNALE 2019

DÉLIBÉRATION 18

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le bilan de la politique foncière communale 2019 :

1- Biens acquis				
<u>Vendeur</u>	<u>Date achat</u>	<u>Désignation du bien</u>	<u>Superficie</u>	<u>Montant H.T.</u>
M. & Mme Claude JOUSSEAUME 4 impasse Claude Debussy Belleville sur Vie 85170 BELLEVIGNY	08/10/2019	Parcelle AB 723 Rue du Stade Belleville sur Vie	8a 49ca	60 000,00 €
2- Biens cédés				
<u>Acheteur</u>	<u>Date vente</u>	<u>Désignation du bien</u>	<u>Superficie</u>	<u>Montant H.T.</u>
M. et Mme HERMOUET 1 Impasse des Lauriers Belleville sur Vie 85170 BELLEVIGNY	13/09/2019	Parcelles ZM 230-232 La Voirie Saligny	14a 78ca	2 350,00 €
M. et Mme IDIER Le Plessis Saligny 85170 BELLEVIGNY	12/09/2019	Parcelles ZS 116-117 Le Plessis Saligny	69ca	100,00 €
M. et Mme LOIRET 6 rue Maria Callas Saligny 85170 BELLEVIGNY	24/05/2019	Parcelle ZN 456 La Petite Filée Saligny	3a 00ca	13 400,00 €
M. CHAUVET François & Mme FREMONT Gwendoline 26 rue de la Croix aux Forgeron Saligny 85170 BELLEVIGNY	14/05/2019	Parcelle AC 238-243 5ter rue de l'Aulnière Saligny	5a 70ca	39 900,00 €
Mme CREUZE Sophie et M. HERBRETEAU Ludovic 1 Impasse des Turquoises Saligny 85170 BELLEVIGNY	11/04/2019	Parcelle AC 239 Rue de l'Aulnière Saligny	3a 51ca	24 570,00 €
SARL TERALYS Bd Gustave Eiffel ZA La Verdure Belleville sur Vie 85170 BELLEVIGNY	09/04/2019	Parcelles ZW 438-439-440	1a 45ca	1 595,00 €
Mme GAUDIN Elisabeth 4 rue Marguerie Duras Saligny 85170 BELLEVIGNY	24/01/2019	Parcelle AC 240 Rue de l'Aulnière	3a 02ca	21 140,00 €

2- Biens cédés (suite)				
Vendée Habitat 28 rue Benjamin Franklin 85000 LA ROCHE SUR YON	17/12/2019	Ancienne mairie - parcelle AC 469 Rue Jean Moulin Belleville sur Vie	16a 78ca	200 000,00 €
SCI SADENA 8 rue de l'Epine Saligny 85170 BELLEVIGNY	27/02/2019	Parcelle ZB 525-601-605-607 ZAC du Petit Logis Belleville sur Vie	18a 40ca	39 800,00 €
M. LOISEAU Valentin et Mme MARTINEAU Victoria 8 rue du Plessis Richard 85250 SAINT FULGENT	05/03/2019	Parcelle ZB 557 ZAC du Petit Logis Lot n° 9 Belleville sur Vie	5a 90ca	46 020,00 €

Le Conseil Municipal prend acte, à l'unanimité, du bilan de la politique foncière communale 2019.

19- BILAN DE L'ACHAT PUBLIC 2019

DÉLIBÉRATION 19

Monsieur le Maire présente le bilan de l'achat public pour 2019 :

Objet	N°	Date	Entreprise attributaire		Montant H.T.
			Nom	Adresse	
Halle marché couvert Lot 01- Démolition - gros œuvre	01/2019	31/01/2019	SERGE RATOUIT SARL	85170 BELLEVIGNY	81 732,90
Halle marché couvert Lot 02 - Couverture tuiles, zinguerie	02/2019	31/01/2019	SERGE RATOUIT SARL	85170 BELLEVIGNY	33 273,49
Halle marché couvert Lot 03- Menuiseries extérieures	03/2019	31/01/2019	BONNET GUY	85500 LES HERBIERS	39 624,40
Effacement réseaux "la Mercerie"	04/2019	20/03/2019	SyDEV	85000 LA ROCHE SUR YON	55 229,00
Aménagement bar/snack Lot 01bis- Déconstruction - gros œuvre	05/2019	05/04/2019	HERVE POIRIER	85170 BELLEVIGNY	31 641,95
Aménagement centre-bourg Belleville Lot 01 - Travaux de VRD	06/2019	03/05/2019	COLAS	85000 LA ROCHE SUR YON	626 854,34
Aménagement centre-bourg Belleville Lot 02- Aménagement paysager	07/2019	03/05/2019	MARMIN ESPACES VERTS	85140 LES ESSARTS	58 911,92
Aménagement centre-bourg Saligny Lot 01 - Travaux de VRD	08/2019	30/09/2019	COLAS	85000 LA ROCHE SUR YON	277 000,00
Aménagement centre-bourg Saligny Lot 02- Aménagement paysager	09/2019	30/09/2019	CAJEV	85000 LA ROCHE SUR YON	50 458,83
Extension accueil periscolaire Lot 02- Gros œuvre	10/2019	28/10/2019	R2B2	85210 SAINTE HERMINE	42 897,04
Toilettes automatiques pétanque	11/2019	20/12/2019	MOBILIER URBAIN BEAUJOLAIS	69400 GLEIZE	27 750,00
Eclairage public Place du Village	12/2019	12/09/2019	SyDEV	85000 LA ROCHE SUR YON	45 631,00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du bilan de l'achat public pour l'année 2019.

20- LIEU DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION 20

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la prochaine mandature Municipale, il y a lieu de définir le lieu des séances du Conseil Municipal.

Compte-tenu de l'effectif du Conseil Municipal (33 membres), les conditions d'accueil du public ne sont pas correctement assurées dans la salle de la Mairie.

Monsieur le Maire propose que les séances de Conseil Municipal aient lieu salle des Magnolias, 1 place des Magnolias – 85170 BELLEVIGNY, afin que les élus comme le public éventuellement présent, puissent être accueillis dans de bonnes conditions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la proposition de Monsieur le Maire.

21- DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les projets de cessions suivantes :

→ Commune déléguée de Belleville sur Vie

- ✓ Parcelle 019 ZB 270
M. & Mme BERCON → M. VANDEWALLE
- ✓ Parcelle 019 AD 202
LOCA M → M. & Mme VIVIEN
- ✓ Parcelle 019 AC 483
M. MAHIAS → Mme GIRARDEAU
- ✓ Parcelle 019 ZB 455
M. & Mme FLEURY → M. & Mme GRASLEPOIS
- ✓ Parcelles 019 AB 174 – 019 AB 234 (1/14^{ème} en pleine propriété)
Consorts BESSONNET → Mme BEAUFRETON
- ✓ Parcelle 019 AB 075
M. RABILLER → Mme ROCHETEAU
- ✓ Parcelles 019 AC 120 – 019 AC 121
Mme PERDRIZET → M. & Mme GABORIAU

→ Commune déléguée de Saligny

- ✓ Parcelle 279 AC 054
Consorts BOUANCHEAU → M. SAVAL & Mme FOURNIR
- ✓ Parcelle 279 ZW 153
QM Développement → M. MERCIÈRE
- ✓ Parcelle 279 ZW 369
Mme GIRARDEAU → M. FAGUET
- ✓ Parcelle 279 AC 181
Consorts MAGAUD → M. & Mme CROSNIER
- ✓ Parcelle 279 AC 146
Consorts MAGAUD → M. & Mme CROSNIER
- ✓ Parcelle 279 AC 362
M. DUPAS & Mme MICHEAU → M. GOUAS
- ✓ Parcelle 279 AB 087
M. ROUGEAU → Mme NOGUES
- ✓ Parcelles 279 ZM 015 – 279 ZM 243 - 279 ZM 149
Consorts PIVETEAU → M. AUDUREAU
- ✓ Parcelle 279 ZM 277
M. MERCIER → Mme GAUVRIT
- ✓ Parcelle 279 ZW 196
M. & Mme REMAUD → M. & Mme LIMOUZIN

- Pour information, bien situé en zone UE (compétence Communauté de Communes Vie & Boulogne)
- ✓ Parcelle 019 ZL 059 019 ZE 200 – 019 ZE 203
SAS GROUPE PRIVAT → SIMAB
- ✓ Parcelle 279 ZT 265
SCI LAQ → SCI REAL

22– RAPPORT DES COMMISSIONS

A- C.C.A.S (Anne-Jo GALLIEN – Sophie PLISSONNEAU)

Anne-Jo GALLIEN évoque le goûter de fin d'année des aînés, la distribution des colis aux plus de 80 ans et l'épicerie solidaire (locaux rénovés et agrandis).

B- Enfance – Famille (Marie-Dominique VILMUS - Sophie PLISSONNEAU)

Marie-Dominique VILMUS informe le Conseil Municipal sur le tenue de la soirée film débat du 22 novembre.

Elle évoque le départ de Büsra (Corps Européen Solidaire) en 2019. Un recrutement est prévu pour septembre 2020.

Micro-Crèche le Petit Prince : le bilan de l'action "anglais" est en cours. Projet de langue des signes à l'étude.

C- Communication – Culture (Jean-Luc LARDIÈRE – Sébastien BONNET)

Sébastien BONNET informe le Conseil Municipal sur l'organisation de l'Exposition Artistique.

Jean-Luc LARDIÈRE évoque l'agenda culturel et le jeu des 1 000 €uros à BELLEVIGNY : enregistrement le 28 février et diffusion les 23, 24 et 25 mars.

D- Voirie – Réseaux (Nicole DURAND-GAUVRIT – Patrick SIMON)

Patrick SIMON évoque les travaux en cours :

- Réfection des trottoirs,
- Effacement rue du Stade : dépose des poteaux en mars

Nicole DURAND-GAUVRIT évoque le projet de stationnement rue de la Croix aux Forgerons devant les locaux d'activités de la Forge.

La zone 30 va être révisée.

E- Patrimoine (Pascale PILNIÈRE – Léonard BROUSSELY)

Léonard BROUSSELY informe le Conseil Municipal sur les travaux de la sacristie à l'Église de Saligny.

F- Urbanisme – Cadre de Vie (Félix FLEURY – Michel ALLAIN)

Michel ALLAIN informe le Conseil Municipal sur les travaux de finition place du Village (pavés, trottoirs, mobiliers).

Félix FLEURY informe le Conseil Municipal sur les travaux d'habillage "pierres" des toilettes Square Jeanne de Belleville.

23- QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- Recensement de la population : chiffre 2019 : 6 124 habitants
- Dernier Conseil Municipal du mandat : remerciements à tous les élus pour leur travail pendant la mandature.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance et propose aux membres de signer (1) avec lui le procès-verbal de la séance pour les délibérations rappelées ci-après par leur objet :

1. Vote des comptes administratifs 2019 et affectation du résultat
2. Vote des comptes de gestion 2019
3. Vote des budgets primitifs 2020 (général, assainissement, annexes...)
4. Vote de la fiscalité 2020
5. PLUI-H – projet arrêté : avis du Conseil Municipal
6. ZAC du Petit Logis : annexion au projet arrêté du PLUI-H
7. PLUI-H : approbation du zonage assainissement
8. Avenant au contrat d'affermage assainissement de Belleville : intégration de la lagune de Rouchère Est
9. Convention de déversement des eaux usées du Poiré sur Vie dans la lagune de Rouchère Est
10. Convention avec la Communauté de Communes Vie et Boulogne pour l'implantation de colonnes enterrées "ordures ménagères"
11. Projet "Espace Jeunesse" : résultat de l'appel d'offres – révision du plan de financement
12. Travaux d'effacement des réseaux et du programme "fibre" présentés par le SyDEV : approbation et choix des programmes et conventions (Hameau des Figuiers 2 la Morinière)
13. Lotissement "le Hameau des Figuiers 1" : transfert des espaces et équipements publics à la Commune : fin des travaux
14. Chemin de l'Ouane (La Morinière) : déclassement et vente
15. Classement en domaine public d'une parcelle privée communale faisant office de voirie au lieu-dit "le Plessis
16. Déclassement d'une partie du domaine public ZA la Verdure en vue de rétrocession
17. Noms des voies
18. Bilan de la politique foncière communale 2019
19. Bilan de l'achat public 2019
20. Lieu des séances du Conseil Municipal

PLISSON Régis	ROTUREAU Jacky	FLEURY Félix	DURAND-GAUVRIT Nicole
LARDIÈRE Jean-Luc	BROUSSELY Léonard	GALLIEN Anne-Jo	ALLAIN Michel
PLISSONNEAU Sophie	SIMON Patrick	VILMUS Marie-Dominique	FRUGIER Marie-Dominique
PAVAGEAU Didier	MALGARINI Gwénaëlle	MARTIN Jacky	TENET Christiane
BRIAUD Philippe	CHOUTEAU Annie	GIRARDEAU Jérôme	MOUSSELEKY Denis
VRIGNAUD Nadège	VIAIN Didier	SIMON Anne-Sophie	ROUBY Guillaume
RENAUDIN Henri-Marie	MIMEAU Nicolas	GOUAS Corinne	BONNET Sébastien
GATTEAU Lydia	COUGNAUD Thomas		

(1)En cas de non-signature, indiquer le motif

Délibérations certifiées exécutoires par le Maire compte-tenu de la réception en Préfecture à la date indiquée sur les extraits et de la publication du 05/02/2020